



Contrat d'engagement : PANIERS MARAICHERS

Édité par l'association « Les jardins de Sillac » - Saison 2019

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de maintenir une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre .

Contractants : Paysan-producteur : Hervé GEORGES

Domaine de Sillac, 33770 Salles, Tél : 05 58 82 16 68 / 06 25 20 37 12

Adhérent/e à l'association « Les Jardins de Sillac »:

Nom : Courriel :

Tél : Adresse:

Termes du contrat : Les engagements du paysan-producteur :

- Je m'engage à fournir 25 paniers de légumes de saison (mini prévu 6kg, et 6 variétés), frais, écologiquement sains (exempt d'engrais chimiques et de pesticides de synthèse) de ma production, et d'être transparent sur le mode de fixation du prix et mes méthodes de travail.
- Je livrerai les paniers hebdomadaires sur la période du **21/06/2019 au 7/11/2019** (dates incluses) *sous réserve des aléas météo et parasites (auquel cas un remboursement du prix des paniers annulés est envisagé, à la demande de l'adhérent).*
- Je détermine le contenu du panier en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles
- J'accepte que les adhérent/es viennent m'aider bénévolement selon leurs facultés et disponibilité
- Je fournis en début de saison la liste des variétés de légumes qui ont été mises en culture

Les engagements de l'adhérent/e :

- Je pré-finance l'achat d'un panier hebdomadaire, sur la période du 21/06/2019 au 7/11/2019 (dates incluses)
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.
- Je récupère mon panier mardi de 19 à 20h à Salles (rue Va-au-champ, derrière le gymnase)
ou demi-panier ou vendredi de 19 à 20h à Sanguinet (Esp. DUBOS, allée du lac)
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un prêt à le prendre et émarginer à ma place, et préviens le producteur et l'association (qui peut également proposer un remplaçant)
- Je m'engage à effectuer, durant la période du contrat, au moins 2 permanences sur le lieu de distribution (répartition entre paniers et émarginement de la distribution).

Conditions :

- Je remets au producteur, au moment de l'engagement au présent contrat, les chèques, libellés à son nom, correspondant à la commande totale, soit : **500 €** pour 25 paniers: **5 chèques de 100 €**
 250 € pour 25 demi-paniers: **5 chèques de 50 €**

Chèques / Dates de distribution

m=mardi / v=vendredi

Paniers / Demi-paniers

1	m 21/05 ou v 24/05	m 28/06 ou v 31/06	m 4/06 ou v 7/06	m 11/06 ou v 14/06	m 18/06 ou v 21/06	100 €	50 €
2	m 25/06 ou v 28/06	m 2/07 ou v 5/07	m 9/07 ou v 12/07	m 16/07 ou v 19/07	m 23/07 ou v 26/08	100 €	50 €
3	m 30/07 ou v 2/08	m 6/08 ou v 9/08	m 13/08 ou v 16/08	m 20/08 ou v 23/08	m 27/08 ou v 30/08	100 €	50 €
4	m 3/09 ou v 6/09	m 10/09 ou v 13/09	m 17/09 ou v 20/09	m 24/09 ou v 27/09	m 1/10 ou v 4/10	100 €	50 €
5	m 8/10 ou v 11/10	m 15/10 ou v 18/10	m 22/10 ou v 25/10	m 29/10 ou v 1/11	m 4/11 ou v 7/11	100 €	50 €

Résiliation : Toute résiliation à l'abonnement panier reste possible sous conditions (force majeure, diminution des revenus, déménagement...). Un accord sera étudié avec le producteur et la collégiale de l'association *Les Jardins de Sillac* pour la restitution des chèques.

Fait à, le / /2019 Signature du paysan-producteur :	Signature de l'adhérent/e :
------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Contacts : Hervé GEORGES: voir ci-dessus

Les Jardins de Sillac : amapsillac@gmail.com

Bérengère Ponsin-Goazard, membre de la collégiale l'association (Tél : 06 14 39 06 25)